

MOUTIER Conseil municipal et riverains s'opposent à la construction d'une station de téléphonie à proximité de l'école de Chantemerle. Une manière de placer la santé avant la technologie pour certains, un non-sens pour d'autres

Le projet d'antenne collectionne les oppositions

ADRIAN VULIC

Le débat portant sur la nocivité potentielle des ondes électromagnétiques sur la santé est de ceux qui mettent mal à l'aise.

Difficile, en effet, de former une opinion éclairée à partir des études, toutes plus scientifiques et éminentes les unes que les autres, que les tenants du pour et du contre s'envoient régulièrement à la face. Et si la plupart s'effacent discrètement, face à cette question, en espérant n'avoir jamais à trancher, ce n'est pas le cas de Monique Baruselli et des 812 signataires de l'opposition collective dont elle est la mandante.

Cette enseignante prévôtoise, voisine de l'immeuble sur le toit duquel Salt espère pouvoir installer une station téléphonique, s'est en effet engagée, voilà plusieurs semaines, contre le projet de l'opérateur. «C'est à la lecture de la Feuille officielle que j'ai pris connaissance de ce projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile à proximité de l'école de Chantemerle», explique Monique Baruselli.

Déposée fin juillet de l'année passée, la demande de permis de construire de Salt a reçu la désapprobation aussi bien des habitants de Moutier que de ses pouvoirs publics. Après avoir été étiqueté des préavis négatifs de la commission scolaire et de la commission d'urbanisme, le projet a soulevé une opposition collective mandatée par Monique Baruselli et signée par 812 riverains. Finalement, le Conseil municipal de Moutier a lui-même rejeté les plans de l'opérateur, plaçant le dossier entre les mains de la Préfecture du Jura bernois.

Si, pour certains, le combat contre l'antenne de Moutier prend des aspects de guerre sainte, il apparaît à d'autres comme une lucide défense du principe de précaution... et aux derniers comme une manifestation de non-sens.

Tour d'horizon des réactions, souvent contradictoires, que le projet soulève.

DANGER POUR LA SANTÉ

«Les normes ORNI réglementant les puissances d'émission des antennes de téléphonie mobile



L'immeuble sur le toit duquel devrait, selon les plans soumis par Salt aux autorités prévôtoises, être construite une antenne téléphonique haute de cinq mètres, se trouve à la rue des Chênes 1. A quelques dizaines de mètres, en effet, de l'école enfantine et primaire de Chantemerle. ADRIAN VULIC

« L'exposition permanente à des ondes électromagnétiques peut porter atteinte à la santé des personnes vivant à proximité, et plus particulièrement à celle des enfants.

MONIQUE BARUSELLI ENSEIGNANTE, MANDANTE DE L'OPPOSITION COLLECTIVE

n'ont pas été fixées en tenant compte de la biologie humaine, mais en fonction des diktats de l'industrie. Selon de très nombreuses études de médecins et scientifiques sans conflit d'intérêts, ces normes sont obsolètes et devraient être revues à la baisse. L'Académie européenne de médecine environnementale préconise 0,2 volt/mètre comme seuil de sécurité diurne. Or, dans le projet de Moutier, la norme ORNI est de 5,0 volts/mètre, soit 25 fois plus! Selon les mêmes sources, pour une personne électro-hypersensi-

ble (réf: personne déclarant souffrir physiquement de la proximité de champs électromagnétiques. Cette maladie n'est pas officiellement reconnue en Suisse), ce serait 250 fois trop. Depuis les années 90, une corrélation a été établie entre le développement de la téléphonie mobile et l'accroissement du nombre d'enfants autistes ou hyperactifs, de burn-out, de cataractes ou de troubles neurodégénératifs, etc.. En Suisse, n'étant plus couverts par les assureurs, les opérateurs de téléphonie mobile ont été autorisés à

s'exonérer de la charge des dommages corporels causés par les émissions de leurs antennes. Cette situation est éthiquement et juridiquement inacceptable. Nous appelons à ce que soient mises en place des technologies respectueuses de la santé humaine. Il faut instaurer de véritables garde-fous, pour encadrer les émissions de radiofréquences. Il serait irresponsable d'émettre à proximité d'une école puisque les risques pour la santé sont encore plus grands pour les enfants», explique Léon Warnier. Juriste de profession et domicilié à Orbe, il est devenu une figure importante de la défense des intérêts des personnes se déclarant sensibles aux ondes électromagnétiques.

«Sensible à l'application du principe de précaution et répondant aux inquiétudes, non seulement des parents mais aussi des résidents du périmètre autorisé à faire opposition, j'ai accepté de devenir la mandante de l'opposi-

tion collective», ajoute Monique Baruselli.

PRÉCAUTION AVANT TOUT

Si, en Suisse, des oppositions populaires à l'édification d'antennes téléphoniques sont monnaie courante, il est rare que l'organe exécutif communal appuie les démarches de ses administrés comme c'est le cas à Moutier. Raison pour laquelle les électro-sensibles de Suisse suivent le dossier avec intérêt.

«L'opposition du Conseil municipal tient au fait que l'antenne est d'une taille disproportionnée, et qu'elle est située juste à côté d'une école. En raison du risque possible des ondes sur la santé, et en application du principe de précaution, nous invitons Salt à retirer sa demande de permis de construire, et à choisir un autre endroit pour réaliser son projet. La décision du Conseil municipal de ne pas soutenir ce projet n'est donc pas une opposition de prin-

cipe contre les installations de téléphonie en général, mais contre ce projet en particulier qui est simplement mal situé. Il est certain, toutefois, que l'opposition collective a pesé lourd dans la balance», explique Christian Vaquin, chancelier de Moutier.


AUCUN RISQUE ÉTABLI

«En Suisse, les normes qui réglementent l'intensité des ondes auxquelles sont exposés les citoyens sont dix fois plus restrictives que dans le reste de l'Europe, et assurent donc encore plus de sécurité et de précaution. Fin 2017, le parlement a d'ailleurs refusé leur assouplissement, ce qui montre qu'elles sont là avant tout pour assurer la santé des Suisses, par pour servir les nouvelles technologies. Quoi qu'il en soit, aucune étude scientifique n'a jamais pu établir ni la nocivité des ondes électromagnétiques, ni l'électro-hypersensibilité. Le fait que la téléphonie mobile existe depuis déjà plusieurs décennies et qu'elle n'a jamais posé de problème de santé publique permet aussi de se rassurer au niveau des potentiels risques à long termes. Dans le cas de l'antenne à Moutier, c'est probablement parce qu'on veut la construire non loin d'une école que les gens prennent peur, mais cela ne peut pas se justifier scientifiquement», témoigne Daniel Storch, collaborateur de l'Office fédéral de la santé publique.


PROJET MAINTENU







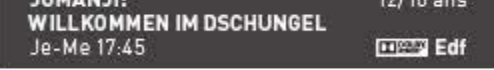


«Le rayonnement des téléphones portables, appareils auxquels peu de gens seraient d'accord de renoncer, est considérablement plus intense que celui des antennes téléphoniques, et augmente d'ailleurs à mesure que l'on s'éloigne de l'antenne. Pour maximiser le potentiel de la téléphonie mobile, nos antennes doivent être installées précisément aux endroits où se trouvent les utilisateurs, et donc également dans les zones résidentielles et commerciales. En conséquence, Salt maintient son projet et est en contact direct avec la Préfecture du Jura bernois en ce qui concerne l'évaluation des oppositions», partage le service de communication de Salt. ●

PUBLICITÉ



cinedome 12345



PREMIERE		PREMIERE		ACTUEL	
	DARKEST HOUR - DIE DUNKELSTE STUNDE Je-Me 14:15, 20:15		THE COMMUTER Je-Me 17:15, 20:30		C'EST LA VIE! - DAS IST DAS LEBEN Je-Me 17:30, 20:15
	JUMANJI: WILL KOMMEN IM DSCHUNGEL - 3D Je-Me 14:45, 20:45		PITCH PERFECT 3 Je-Me 17:30		STARWARS: DIE LETZEN JEDI - 3D Je-Me 14:00, 20:30 Je-Me 17:15
	JUMANJI: WILL KOMMEN IM DSCHUNGEL Je-Me 17:45		PAPA MOLL Je-Me 14:00		FERDINAND Je-Me 14:15

Réservations via KITAG CINEMAS Line au 0900 556 789 (CHF 1.50/min. + CHF 1.50 par appel, tarif réseau fixe) ou en ligne sur [kitag.com](http://www.kitag.com)